

*Initiatives ministérielles*

de modifier unilatéralement l'entente relative au Régime d'assistance publique du Canada.

C'est ce que le tribunal de la Colombie-Britannique a déclaré, que le gouvernement fédéral ne pouvait rompre unilatéralement une tradition établie, une entente existante sur le financement à parts égales des programmes. C'est très grave, car manifestement, le gouvernement continue d'agir ainsi. L'affaire a été portée devant des tribunaux supérieurs, mais je reviendrai là-dessus une autre fois.

L'essentiel, c'est que le principe canadien, qui consiste à partager des coûts pour aider ceux qui vivent une situation qui, dans bien des cas, est désespérée, se trouve aujourd'hui aboli par le gouvernement fédéral. On ne veut plus entendre parler de partage ou de compassion.

Je m'adresse à mes collègues conservateurs d'en face en disant que nous devons aussi reconnaître que les plus grandes victimes de cette mesure législative sont les enfants. Malheureusement, un million d'enfants vivent aujourd'hui dans la pauvreté au Canada. Cette mesure législative fera en sorte que leur vie sera encore plus difficile et que leur nombre augmentera. Les députés doivent le savoir. Je tiens simplement pour acquis que mes collègues conservateurs n'ont pas lu le projet de loi, parce que je doute que l'on appuie une mesure législative qui inflige encore plus de souffrance et de cruauté aux enfants qui vivent déjà dans la pauvreté au Canada. Pourtant, c'est exactement ce que fait ce projet de loi C-32.

Nous avons entendu les témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi. Nous avons accumulé une multitude de pages de leurs témoignages. Tous ces témoins, qui connaissaient bien le domaine de l'aide sociale, ont déclaré, à titre individuel ou collectif, au gouvernement du Canada: «Rejetez ce projet de loi parce qu'il est cruel et parce qu'il punira les victimes mêmes de la conjoncture économique difficile.»

Si tous les témoins ont dit cela et ont tous donné ce même conseil au gouvernement, il serait totalement irresponsable de ne pas en tenir compte. On constate sans surprise que, partout au Canada, les gens ont l'impression que ce gouvernement est devenu insensible et que 88 p. 100 d'entre eux ont dit qu'ils ne tenaient pas à ce gouvernement et qu'ils ne croyaient plus en lui. Ce gouvernement n'accorde aucune attention aux témoins qui ont comparu devant le comité à propos de ce projet de loi.

Au début, j'avais l'intention de simplement lire quelques-uns des points cruciaux que tous les témoins

ont soulevés à l'égard de ce projet de loi mais, de toute évidence, le temps ne me le permet pas. De toute façon, je crois que la plupart des députés les auront lus. J'encouragerais particulièrement les députés ministériels à s'assurer de lire ces points, car on y souligne, par exemple, ce qui suit: les garderies sont menacées à cause de ce projet de loi. Pour les familles pauvres qui comptent désespérément sur les garderies, cette question deviendra encore plus grave, car les fonds disponibles seront réduits.

En terminant, je voudrais simplement dire que beaucoup de gens ont laissé entendre que nous devons comprimer les services sociaux, car c'est le secteur qui a contribué à causer ou à aggraver notre dette. J'attire simplement l'attention de la Chambre sur une nouvelle étude de Statistique Canada qui révèle que la forte hausse de la dette fédérale au cours des 15 dernières années n'a pas été causée—j'insiste, n'a pas été causée par des augmentations dans les dépenses de programmes, contrairement à ce que le gouvernement a prétendu à maintes reprises. La majeure partie de la dette accrue est plutôt attribuable aux dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés, ainsi qu'aux taux d'intérêt élevés. Ce sont eux les coupables. Nous devrions donc supprimer quelques-unes des importantes échappatoires fiscales dont bénéficient les sociétés, si nous ne voulons pas continuer à voir des dizaines de milliers de sociétés rentables, y compris même, dans quelques années, les banques du Canada, ne pas payer leur juste part des impôts sur le revenu.

Comme nous le dit Statistique Canada, ce ne sont pas les programmes sociaux qui sont responsables de notre dette, mais bien les dégrèvements fiscaux accordés aux sociétés et les taux d'intérêt incroyablement élevés.

Alors, en ce dernier instant, en cette onzième heure, reconnaissons que le projet de loi dont nous sommes saisis est terriblement cruel. Il frappera les victimes de la récession et encore davantage ceux qui ont le plus souffert. Si aucun autre motif ne nous anime, faisons au moins preuve de compassion, en cette onzième heure, et votons contre ce projet de loi, au moment où nous avons une occasion de soulager une partie de la douleur et de la souffrance qu'éprouvent les Canadiens d'un océan à l'autre.

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, la question soumise à la Chambre est un autre exemple des réductions au filet de sécurité sociale effectuées par le gouvernement. Dans son budget de 1989, il annonçait qu'il limiterait la croissance des dépenses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Dans ce budget, le gouvernement disait qu'il ne donne-